



Rattrapage des travaux écrits 2019-2020

1. Afin de pouvoir rattraper un test, l'élève doit transmettre son justificatif d'absence au secrétariat **au plus tard à 13h20 le jour du rattrapage**. Dans le cas contraire, ou si le délai de 30 jours est dépassé, la note de 1 sera attribuée au(x) test(s) manqué(s).
2. L'élève est inscrit automatiquement à la session de rattrapages qui suit son retour aux cours. Il est censé connaître les dates des rattrapages et le jour attribué à sa classe, selon le tableau ci-dessous. Le contenu du test est fixé par l'enseignant-e et peut porter sur l'ensemble de la matière vue en classe jusqu'au jour du rattrapage.
3. Un départ en cours de journée non annoncé au secrétariat sera considéré comme une absence injustifiée et la note 1 sera attribuée aux éventuels tests manqués.
4. Rappel : L'élève est responsable de rattraper la matière traitée, effectuer les devoirs donnés et recueillir les informations transmises à la classe en son absence. Si un test est prévu à son retour, il doit être effectué.

Sessions de rattrapage, démarrage des séances à 16h50		
Semestre 1	1ère session	du 30 septembre au 4 octobre 2019
	2ème session	du 28 octobre au 1 novembre 2019
	3ème session	du 18 au 22 novembre 2019
	4ème session	du 2 au 6 décembre 2019
	5ème session	du 16 au 20 décembre 2019
	6ème session	du 6 au 10 janvier 2020
Semestre 2	7ème session	du 10 au 14 février 2020
	8ème session	du 16 au 20 mars 2020
	9ème session	du vendredi 3 au jeudi 9 avril 2020
	10ème session	du 4 au 8 mai 2020
	11ème session	du 25 au 29 mai 2020
	12ème session	lundi 15 (classes de 1ère) et mardi 16 (classes de 2ème) juin 2020

Attention : 1 seule séance de rattrapage par classe

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
FCB 1	GCD 3 A-B-C-D	FCB/E 3 modules	GCD 1 A & B	GCD 1 C & D
FCE 1	FCB 2	FCE 3 E-F	GCD 2 A & B	GCD 2 C & D
FCM 1	FCB 3	MP-Ep	FCM 3	FCE 2
ADB 1	FCE 3 A-B-C	ACD 1	MP-Ee2	FCM 2
	ADB 2	ACD 2	MP-Ee1	PRE A-B-C